

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-185 du 4 Août 1993

portant nomination des membres et du
Président du Comité de Gestion du
Centre d'Action Régionale pour le
Développement Rural du Zou (CARDER-
ZOU)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 0-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ;

SUR Proposition du Ministre du Développement Rural,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Avril 1993

D E C R E T :

Article 1er..- Sont nommés membres du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou, les personnes ci-après désignées :

- 1°.- GANMANVO D. André, Représentant le Ministre du Développement Rural.

.../...

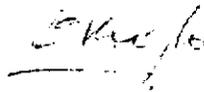
- 2°.- AFFOGNON Wilfried, Représentant le Ministre des Finances
- 3°.- YAHA Pascal, Représentant le Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
- 4°.- GBOVI G. André, Représentant le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique
- 5°.- ABLOUTAN C. Albert, Représentant le Ministre des Travaux Publics et des Transports
- 6°.- ABEVI H. Yao, Représentant le Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de l'Administration Territoriale
- 7°.- TOSSA Guillaume, Représentant le Personnel
- 8°.- ODJOUMANI A. Jean, 1er Représentant des Producteurs
- 9°.- ODJO Emmanuel, 2ème Représentant des Producteurs.

Article 2.- Monsieur GANMANVO D. André est nommé Président du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du ZOU (CARDER-ZOU).

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 4 Août 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA.-

.../...

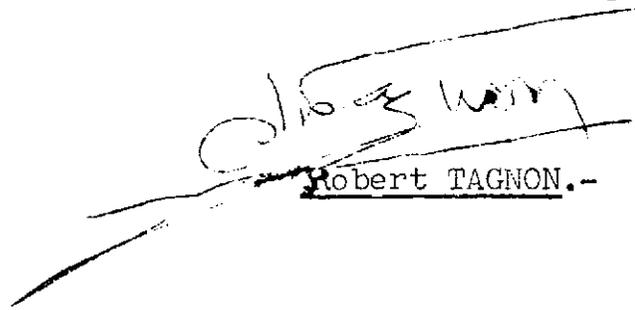
Le Ministre du Développement
Rural,


Mama ADAMOU-N'DIAYE

Le Ministre des Finances


Paul DOSSOU.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 4 CS 2 MESGPR 4 MDR 4 MF 4 MPRE 4 Autres
Ministères 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DCC 3 GCONB-DCCT
CSM 3 UNB-FASJEP-ENA-INSAE 4 Intéressés 8 JO 1.-